

La Présidence

De la Polynésie française

**BUREAU DE LA COMMUNICATION**

***Mercredi 17 novembre 2021***

**Compte rendu du Conseil des ministres**

Le Conseil des ministres s’est réuni ce mercredi 17 novembre 2021. Parmi les dossiers examinés, il a adopté les dossiers suivants (lien du sommaire interactif) :

[MEF - ministre des Finances, de l’économie et du tourisme 2](#_Toc88059112)

* [Soutien des actions en faveur des exportateurs 2](#_Toc88059113)
* [Indices BTP et hybrides 2](#_Toc88059114)

[MCE - ministre de la Culture et de l’environnement 3](#_Toc88059115)

* [Exposition « Escales en Polynésie » de Titouan Lamazou au Musée de Tahiti et des Îles du 26 novembre 2021 au 04 juin 2022 3](#_Toc88059116)
* [Subventions en faveur de 3 associations culturelles 3](#_Toc88059117)
* [Modification de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l’Environnement (ICPE) du code de l’environnement 4](#_Toc88059118)

[MSP - ministre de la Santé 4](#_Toc88059119)

* [Utilisation des tests antigéniques de dépistage rapide du Sars-CoV-2 4](#_Toc88059120)

[MFA - ministre de la Famille et des affaires sociales 5](#_Toc88059121)

* [Formations des professionnels de l’action sociale 5](#_Toc88059122)

# - MEF-

## ****Soutien des actions en faveur des exportateurs****

Le Conseil des ministres a approuvé l’octroi d’une subvention de 3,45 millions Fcfp en faveur de la Chambre de Commerce, de l’Industrie, des Services et des Métiers (CCISM) pour financer les initiatives de la Chambre destinées à soutenir les actions à l’exportation.

Cette subvention permettra de financer :

* L’expédition de trois conteneurs de groupage à destination de la métropole ;
* Un appui en faveur des entreprises exportatrices de la filière Va’a par l’expédition de deux conteneurs de groupage de 40 pieds exclusivement dédiés à leurs produits ;
* La conception d’un outil d’accompagnement personnalisé pour les entreprises exportatrices ou s’inscrivant dans une démarche d’export ;
* Des initiatives de formation ;
* Et l’actualisation du guide des exportateurs.

## ****Indices BTP et hybrides****

En octobre 2021, l'index du Bâtiment et des Travaux Publics (BTP) augmente de 0,8 % et s'établit à 115,30. Cette évolution est liée à la hausse des prix des matériaux de construction de 1,9 %, tirés par les matériaux chimiques (+ 2,1 %), les matériaux métalliques (+ 2,5 %), les matériaux électriques (+ 1,8 %) et les matériaux végétaux (+ 4,0 %). Sur douze mois, l'index général du Bâtiment et Travaux publics augmente de 4,9 %.

Dans le Bâtiment, l'index du Gros Œuvre augmente de 0,9 % et celui du Second Œuvre de 1,0 %. Sur douze mois, l'index général du Bâtiment est en hausse de 4,5 %.

Dans les Travaux Publics, l'index du Génie Civil augmente de 0,8 % et celui des Travaux spécialisés de 0,1 %. Sur douze mois, l'index général des Travaux Publics est en hausse de 5,4 %.

Toujours en octobre, les index hybrides prennent les valeurs suivantes (base 100 en décembre 2010) :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Index** | **Valeur** | **Variations en %** |
| **Mensuelle** | **Sur 12 mois** |
| Gardiennage | 115,70 | - | - |
| Sûreté | 110,85 | - | - |
| Véhicules Légers | 113,02 | 0,2 | 1,3 |
| Véhicules de Chantier | 106,32 | - | 1,0 |
| Construction navale en aluminium | 132,11 | 0,7 | 8,5 |
| Fourniture de pièces détachées pour navires | 111,23 | - | 1,1 |
| Index des Transports Publics Terrestres | 106,96 | 0,2 | 1,4 |
| Index des Assurances | 101,78 | - | -1,1 |
| Index du Transport Aérien International | 111,00 | 2,0 | 15,4 |

# - MCE -

## Exposition « Escales en Polynésie » de Titouan Lamazou au Musée de Tahiti et des Îles du 26 novembre 2021 au 04 juin 2022

Le Musée de Tahiti accueillera l’exposition « Escales en Polynésie » de Titouan Lamazou présentée du 26 novembre 2021 au 4 juin 2022.

Artiste voyageur, Titouan Lamazou présentera les œuvres qu’il a réalisées ces dernières années au travers des 5 archipels de la Polynésie française. Près de 200 œuvres, peintures et esquisses, prolongées par les textes de sa fille, Zoé Lamazou, retraceront ces derniers séjours dans nos eaux. Paysages, faunes et flores, mais également portraits d’anonymes ou d’écrivains, se déploieront ainsi par archipel, donnant aux visiteurs l’opportunité de découvrir l’univers de l’artiste mais également la diversité des paysages de nos îles.

L’exposition est conçue comme un hymne à la beauté de nos îles, mais elle est aussi l’occasion de rappeler leur fragilité et leurs spécificités. Au-delà de l’approche plastique du peintre, l’enjeu est également de proposer une exposition grand public à vocation pédagogique. Aussi, en marge de l’exposition, plusieurs visites guidées seront proposées, ainsi qu’un programme dédié aux scolaires, avec notamment l’organisation d’un concours de dessins ouvert aux cycles 3 et la réalisation d’un livret pédagogique.

L’artiste a réalisé une série de produits dérivés de son travail, et proposera notamment des lithographies en série limitée en exclusivité à la boutique du Musée, ainsi que son ouvrage « Escales en Polynésie » nouvellement édité.

L’ouverture au public de l’exposition est prévue le vendredi 26 novembre à 9h. Le programme détaillé du programme des visites guidées et rencontres avec l’artiste sera disponible sur le site du musée [www.museetahiti.pf](http://www.museetahiti.pf).

## Subventions en faveur de 3 associations culturelles

Sur proposition du ministre de la Culture, de l’environnement en charge de la jeunesse et des sports et de l’artisanat, le Conseil des ministres a adopté l'octroi de subventions pour un montant total de940 000 Fcfpen faveur de 3 associations culturelles, après avis du comité d’attribution des aides financières en matière de culture et de patrimoine de la Polynésie française sur la base de critères relatifs notamment à la pertinence culturelle et patrimoniale du projet, sa qualité et sa valeur artistique et culturelle, voire son caractère innovant, l’impact et les retombées potentielles pour le Pays, la nature des publics touchés et les actions en faveur de l’éco labellisation de l’évènement ou de l’action **:**

* Association « Patutiki » pour financer les frais d'impression des supports de cours relatifs au projet axé sur la lecture efficiente, au titre de l'année 2021
* Association « A nui Taputapuatea » pour financer les frais d'impression des supports de cours relatifs au projet axé sur la lecture efficiente, au titre de l'année 2021
* Association « Te ui Api Te Ana Parau » pour financer l'acquisition d'ukulele, dans le cadre du projet de cours de musique traditionnelle, au titre de l'année 2021.

## Modification de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l’Environnement (ICPE) du code de l’environnement

Le conseil des ministres a validé la modification de certains seuils de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l’Environnement (ICPE) du code de l’environnement.

Cela concerne les rubriques suivantes :

* 1520 - Dépôts d’asphalte, goudrons, brais et matières bitumineuses, houille, coke, charbon de bois ;
* 2275 - Fabrication de levure ;
* 2340 - Blanchisseries, laveries de linge à l’exclusion du nettoyage à sec visé par la rubrique 2345 ;
* 2710 - Déchetteries aménagées pour la collecte des encombrants, matériaux ou produits triés et apportés par le public ;
* 2712 - Installation de stockage, dépollution, démontage, découpage ou broyage de véhicules hors d’usage ou de différents moyens de transport hors d’usage ;
* 2740 – Incinération de cadavres d’animaux ;
* 2930 - Ateliers de réparation et d’entretien de véhicules et engins à moteur, y compris les activités de carrosserie et de tôlerie.

Les modifications ainsi validées permettent notamment de distinguer les petites structures des établissements plus importants, afin d’adapter le cadre juridique qui leur est applicable, sans toutefois diminuer l’évaluation des risques et la protection nécessaire de l’environnement.

# - MSP-

## Utilisation des tests antigéniques de dépistage rapide du Sars-CoV-2

La réalisation des tests antigéniques de dépistage rapide du Sars-CoV-2 par des professionnels de santé, hors laboratoire d’analyses de biologie médicale permettant un rendu de résultat en 15 minutes après le prélèvement nasopharyngé était réservé au dépistage de la maladie et accessoirement pour les déplacements à l’international ou vers les îles sur présentation d’un billet d’avion.

La mise en place du passe-sanitaire, destiné à favoriser la réouverture progressive de certaines activités économiques, sociales et culturelles, nécessite l’instauration de mesures facilitant l’obtention de ce document.

Le gouvernement a acté ce jour la possibilité pour certains acteurs de santé, en particulier, les laboratoires de biologie médicales, les pharmacies et les structures de santé publique, la possibilité de pratiquer des tests de dépistage, en vue d’obtenir un passe sanitaire pour les personnes n’étant pas vaccinées ou ne disposant pas d’un certificat de rétablissement à la suite d’une contamination par la covid-19.

Ces tests seront pratiqués à la demande des personnes, en fonction de leurs besoins et payants. Ils donneront lieu à l’édition du document exigible pour accéder dans certains lieux, établissements, évènements ou pour les déplacements, en application de la règlementation.

# - MFA –

## Formations des professionnels de l’action sociale

En Polynésie française, la planification, l’organisation et le financement des formations diplômantes en travail social relèvent d’une compétence du Pays. De son côté, l’Etat veille à la régularité de délivrance des diplômes d’Etat relevant du secteur social.

Depuis plusieurs décennies, la formation des intervenants de terrain (travailleurs sociaux, bénévoles, etc.) a permis à l’action sociale polynésienne de se professionnaliser et d’offrir un soutien de meilleure qualité aux personnes vulnérables ou en difficulté.

Mais le chemin à parcourir est encore long et la crise que traverse aujourd’hui notre pays vient nous rappeler l’importance de continuer à investir dans la montée en compétence des acteurs de l’action sociale qui sont au premier plan pour répondre aux problèmes sociaux. Dans les 10 ans à venir un professionnel sur cinq partira à la retraite dans ce secteur spécialisé.

A cela, il faut également ajouter les besoins de formation des salariés qui occupent aujourd’hui des fonctions au sein des établissements socio-éducatifs et médico-sociaux financés par le Pays. Ces besoins s’expriment notamment au niveau des cadres de l’action sociale et des bas niveaux de qualification dans le secteur.

Dans un contexte socio-économique en perpétuel changement où les problématiques d’ordre social se complexifient, la formation des travailleurs sociaux constitue un enjeu essentiel. Pour y répondre, le ministère de la Famille, des affaires sociales, de la condition féminine, en charge de la lutte contre l’exclusion organisera au cours du premier semestre 2022 un grand séminaire sur les métiers du social où tous les partenaires concernés seront conviés.

Ce séminaire aura pour principal objectif d’évaluer les besoins du territoire dans ce domaine et de promouvoir les métiers du social auprès du grand public, notamment auprès de la jeunesse polynésienne.

-o-o-o-o-o-